



ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2020



**du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

PREAVIS N°02 - 2021

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2020.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION	5
1.1 Organigramme au 31.12.2020	8
2. LES AUTORITES	8
2.1 Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021	8
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021	11
2.3 Séances du Conseil intercommunal	12
3. RESUME DES COMPTES 2020 (Annexe 1)	12
3.1 Résultat d'exercice	13
3.2 Analyse des charges de fonctionnement	13
3.3 Analyse des revenus	14
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques	14
3.5 Conclusions	15
4. DIRECTION	16
4.1 Ressources humaines	16
4.2 Personnel du service	17
5. DIVISION OPERATIONNELLE	19
5.1 Section Prévention Proximité	19
5.2 Unité Radar (annexe 5)	24
5.3 Section Police-secours	28
5.4 Unité Garde-parcs	32
6. DIVISION SERVICES GENERAUX	33
6.1 Signalisation Routière (SR)	33
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE	35
7.1 Chancellerie	35
7.2 Réception	36
7.3 Police du commerce Ville de Pully	36
7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	37
8. BUREAU DES CONTROLES	38
8.1 Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)	38
8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	38
8.3 Commission de police	39
8.4 Montants encaissés	39
8.5 Actions administratives	40
9. CONCLUSION	41

GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le service corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

L'année 2020 aura été marquée par l'arrivée au mois de février de la pandémie COVID-19. En mars, suite à l'évolution dégradante de la situation, les autorités cantonales ont activé le plan ORCA (organisation en cas de catastrophes) en intégrant l'ensemble des services de l'Etat et les communes.

Durant l'année en question, un dispositif de conduite unifié a ainsi été mis en place entre la Police cantonale vaudoise (PCV) et les Polices communales (POLCOM). A la fin du mois de mai, le Conseil d'Etat a décidé de lever le dispositif ORCA dès le 19 juin, la situation sanitaire s'étant améliorée. La possibilité a dès lors été offerte aux POLCOM qui le souhaitaient de poursuivre la collaboration avec la Police cantonale dans un projet de dispositif commun (Projet CoRe). L'Association Police Lavaux (APOL), l'Entente des Polices du Chablais vaudois (EPOC),

la Police de l'Est Lausannois (PEL) ainsi que la Police Région Morges (PRM) ont ainsi poursuivi la collaboration avec la Police cantonale avec la garantie que les cadres POLCOM seraient intégrés dans le rythme de conduite au niveau de la Police vaudoise, qu'il n'y aurait aucun surcoût pour les associations sécuritaires et que l'autonomie opérationnelle régionale serait maintenue. Il convient de préciser que la Police de l'Ouest Lausannois (POL) est déjà intégrée depuis quelques années dans une collaboration avec la Police cantonale dans le cadre du projet Regio (collaboration opérationnelle entre la POL et la Gendarmerie vaudoise).

Le 26 octobre 2020, la situation pandémique s'étant à nouveau compliquée, le plan ORCA a été réactivé par le Conseil d'Etat sous la conduite unifiée de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Au 31 décembre, le plan ORCA était toujours actif.

Projet CoRe

Le projet CoRe (**C**ollaboration **R**enforcée) vise avant tout une conduite opérationnelle centralisée et une efficience des moyens engagés, notamment sur des événements judiciaires, permettant ainsi de diminuer les redondances. L'une des particularités de cette collaboration renforcée (qui a d'ailleurs été reprise du projet Regio) réside dans la mise en œuvre de patrouilles mixtes composées d'un policier communal local qui connaît son milieu et d'un gendarme. Dans le cadre de ces patrouilles mixtes, le collaborateur POLCOM se voit ainsi accorder un élargissement de compétences en matière judiciaire, prérogatives habituellement réservées aux gendarmes. Ce modèle permet ainsi à la patrouille mixte de procéder immédiatement aux premières investigations judiciaires sans devoir attendre une patrouille de la PCV. Le citoyen bénéficie donc de ce gain de temps.

En pratique, chaque POLCOM participant au projet détache un collaborateur au sein des unités d'intervention de la Gendarmerie lui permettant ainsi d'approfondir ses connaissances professionnelles. En contrepartie, un gendarme intègre une patrouille mixte régionale pour appliquer notamment les procédures d'investigations judiciaires et se familiariser aux sollicitations d'une population urbaine en assurant notamment des tâches de proximité.

Le bilan au 31 décembre 2020 est très positif tant pour les cadres opérationnels que pour les collaborateurs de Police-secours. L'élargissement des compétences, l'efficacité de l'engagement des patrouilles, les échanges permanents de collaborateurs entre la PCV et les POLCOM, la rapidité des interventions, le décloisonnement des secteurs d'intervention ou encore l'intégration des officiers POLCOM aux prises de décisions sont clairement une plus-value pour l'ensemble des acteurs « opérationnels ». De plus, la bascule des forces a permis à notre entité de garantir en tout temps notre effectif et les prestations opérationnelles et préventives, ceci malgré plusieurs absences dues notamment au COVID-19. Les Autorités et la population n'ont ainsi pas été préjudicées par la situation.

A fin 2020, Police Riviera, Police Nord Vaudois et la Police Nyon Région ont émis le souhait d'intégrer le projet CoRe. Cette décision permettra ainsi à ce que CoRe devienne un projet global de développement de la Police coordonnée. Une adhésion au concept de tous les corps (PCV, POLCOM) doit permettre d'améliorer les relations entre partenaires et de développer ainsi une vision commune et fédératrice. Le projet gagnera donc en crédibilité et en visibilité ce qui le rendra plus compréhensible pour les Autorités, citoyens et collaborateurs.

Le projet CoRe va se poursuivre en 2021. Un des objectifs est notamment de mettre en place de façon pérenne un dispositif de collaboration opérationnelle sur l'ensemble du territoire vaudois qui puisse convenir à tous les corps de police du canton. Le fait que l'ensemble des POLCOM ait adhéré au projet permettra à ce qu'il y ait une continuité dans cette collaboration renforcée lorsque le Conseil d'Etat aura levé le plan ORCA.

Collaboration PEL-APOL

2020 aura également vu l'entrée en vigueur d'une collaboration accrue avec nos voisins de l'APOL (Association Police Lavaux). Le plan ORCA et le projet CoRe ont amené une synergie au sein des unités de Police-secours avec la création de patrouilles mixtes PEL-APOL. Ainsi, les différentes patrouilles PEL, APOL et mixtes peuvent intervenir sur l'ensemble des deux territoires afin de se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policiers. Cette collaboration entre nos deux corps de police permet également d'améliorer notre efficacité en mutualisant nos forces en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.).

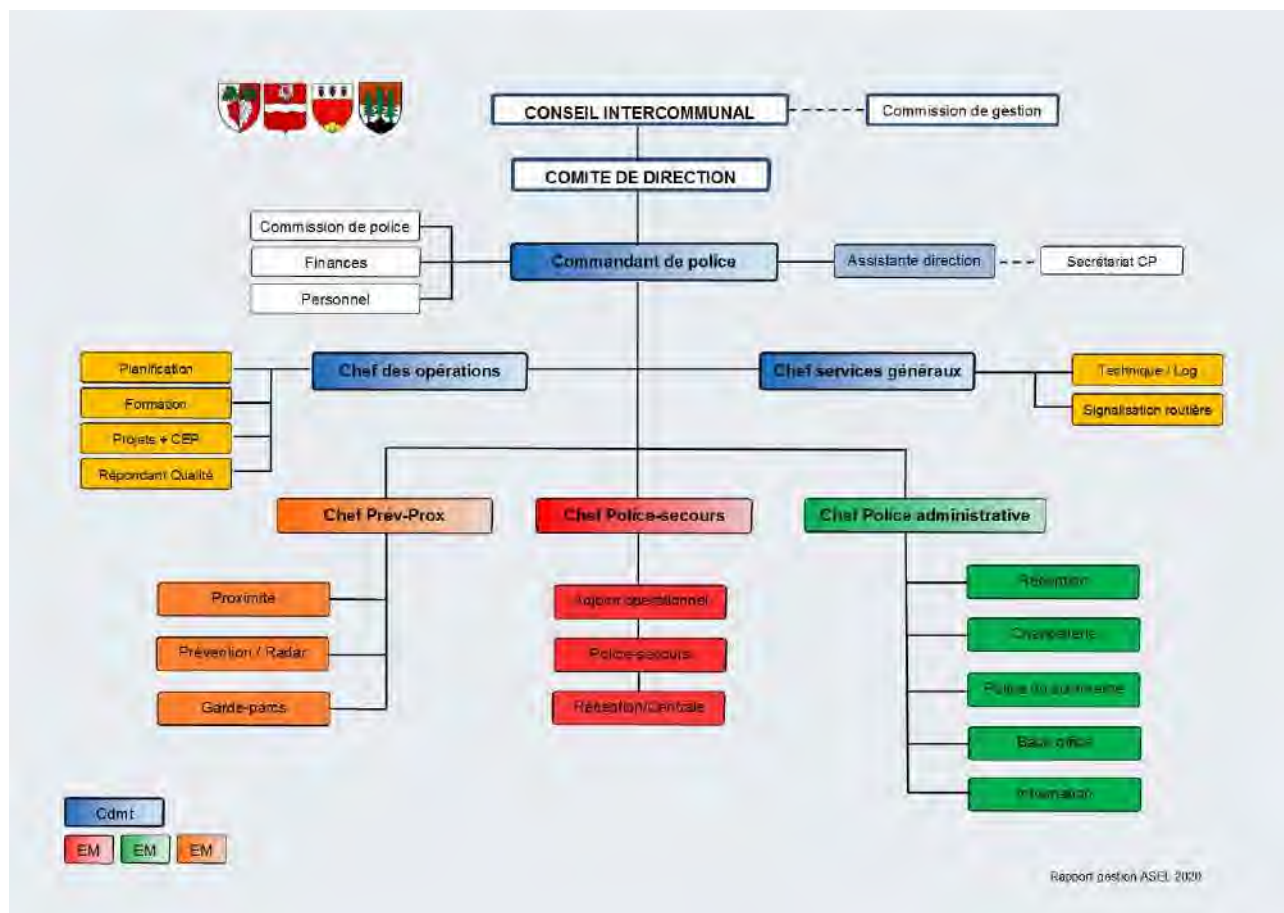
Formation

Le projet CoRe a également permis d'unifier la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir et de la sécurité personnelle. Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant ainsi de gagner en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique. La formation continue se prolongera en 2021 avec l'ajout de la mise en place d'un cours BLS-AED (usage des moyens de secours comme le défibrillateur).

La nouvelle Ecole d'aspirants qui devait débiter en avril, a finalement pris son envol en septembre 2020. En raison de la pandémie, de nombreux cours se sont déroulés durant les premiers mois en visio-conférence. On rappelle que la première année dite académique se déroule sur le site de Savatan pour les aspirants vaudois, valaisans et genevois.

La deuxième année de formation a lieu au sein du Corps de police d'appartenance. C'est au terme de cette année pratique, durant laquelle il apprendra les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.), qu'il pourra passer les examens finaux pour obtenir son brevet de policier.

1.1 Organigramme au 31.12.2020



2. LES AUTORITES

2.1 Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021

2.1.1 Message du Président

Cette année 2020, 9^{ème} exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, fut bien particulière.

L'année précédente, c'était un sentiment de satisfaction et de fierté qui nous habitait suite à la fin des travaux d'aménagement du poste de police et l'obtention de l'accréditation définitive de notre Corps.

Fort des expériences vécues, et face à l'évolution de la criminalité, nous entamons 2020 avec la volonté d'étudier les pistes d'une collaboration avec la Police Lavaux (APOL) d'un point de vue purement opérationnelles et sans modification des structures politiques. Cette vision de collaborations transversales trouvait des soutiens auprès de notre association des directeurs des polices communales vaudoises.

A la mi-mars, changement de décor : le Conseil d'Etat prononçait, selon la LProP, art. 4, la mise en application du plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe), impliquant dès lors que la Police cantonale vaudoise (PCV), les Polices communales (POLCOM) et les autres services de l'Etat passent sous la coordination

de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite). De manière opérationnelle, cela signifiait la mise en place d'une conduite intégrée POLCOM-PCV permettant d'augmenter l'efficacité du dispositif sécuritaire dans un cas de crise sanitaire encore inconnu jusque-là.

La priorité ayant été de garantir les missions de Police-secours, il a fallu adapter l'activité territoriale des postes de police et gendarmerie ainsi que déployer une conduite centralisée des patrouilles mixtes Gendarmerie (GDM)/POLCOM ; dans la foulée, le système de conduite SAGA était ouvert à tous les corps de police permettant une vision globale de tous les moyens sur l'ensemble du territoire.

Toutes ces mesures ont permis de garantir le socle sécuritaire de base (SSB) et d'être prêt à tout moment à faire face à une baisse massive des effectifs due à une contamination.

Au final, nous pouvons considérer que le fonctionnement du dispositif a été efficace et efficient.

A la sortie du 1^{er} plan ORCA en juin, quatre corps de police dont la Police Est-lausannoise (PEL) ont émis le désir de poursuivre le système de collaboration mis en place et ce jusqu'à la fin de l'année 2020.

Bien que les réalités de terrain vécues soient différentes d'un corps de police à un autre, les communes de l'ASEL ont estimé que ni nos autorités ni nos citoyens n'avaient ressenti de perte de pouvoir décisionnel « politique » ou de diminution de prestations.

La collaboration que nous avons vécue et vivons encore sous l'égide « COVID-19 » a inmanquablement fait tomber plusieurs barrières, nous permettant de tester plusieurs aspects d'une collaboration avec notre voisine, l'APOL, de manière satisfaisante.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association durant cette marquante année 2020. Année qui se trouve être la dernière sur 12 mois avec les élus actuels puisque, au 1^{er} juillet 2021, les autorités seront renouvelées.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASEL et je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité. Je tiens spécialement à leur témoigner ma reconnaissance à l'heure où la pandémie n'est pas terminée. Grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable de l'espoir de retrouver un semblant de « vie normale ».

Jean-Marc Chevallaz

2.1.2 Composition du CoDir en 2020

	<p>Jean-Marc Chevallaz Pully – Conseiller municipal</p> <p>Président du Comité de direction</p>
	<p>Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal</p> <p>Vice-président du Comité de direction</p>
	<p>Nathalie Greiner Belmont-sur-Lausanne - Syndique</p> <p>Membre du Comité de direction</p>
	<p>Gil Reichen Pully - Syndic</p> <p>Membre du Comité de direction</p>
	<p>Jean-Claude Rochat Savigny – Conseiller municipal</p> <p>Membre du Comité de direction</p>

2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2020

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Medana	Francine	Pully

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Bonjour	Anita	Pully
Burri	Fritz	Savigny
Chassot	David	Savigny
De Landerset	Xavier	Paudex
Dupertuis	Christian	Belmont-sur-Lausanne
Häusermann	David	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Lio	Lena	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

2.3 Séances du Conseil intercommunal

Séance du 18 juin 2020 – Foyer de la Maison Pulliérane à Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2020 – Comptes de l'année 2019
- Préavis 2/2020 – Rapport de gestion 2019

Election d'une nouvelle secrétaire du Conseil intercommunal.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2020 – Comptes de l'année 2019, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2020 – Rapport de gestion 2019, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 24 novembre 2020 – Foyer Grande salle de Belmont-sur-Lausanne

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 3/2020 – Budget 2021

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 3/2020 - Budget 2021 – adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RESUME DES COMPTES 2020 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1 Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2020 peut être qualifié de bon grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2 Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2020, inférieures de 0.9% par rapport au budget 2020 et supérieures de 1.8 % par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019.

3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont à peu près au même niveau que celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et supérieures de 2.8 % par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2019.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association se monte à 61.5 ETP.

La progression constatée d'environ CHF 250'000.00 entre les comptes 2020 et les comptes 2019 provient essentiellement des diverses augmentations statutaires ainsi que du remplacement de personnes absentes pour de longues durées (maladie et accidents, compensation par un revenu issu de la perte de gains).

3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 11.5 % par rapport à celles prévues au budget 2020 et supérieures de 3.4 % par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 250'000.00 par rapport au budget 2020 s'expliquent notamment de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution renouvellement pièces uniformes et matériel SOMO	CHF	25'000.00
Report renouvellement des armes HK MP5 (concept inter-cant.)	CHF	10'000.00
Diminution consommation d'essence des véhicules	CHF	21'000.00
Dim. entretien appareils SAT et travaux peinture (COVID-19)	CHF	15'000.00
Peu de réparation du parc de véhicules	CHF	27'000.00
Frais informatiques moins importants que prévu (reports projets)	CHF	120'000.00
Diverses diminutions	CHF	32'000.00
Total des non dépenses	CHF	250'000.00

3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 76'022.48, comptabilisée dans les comptes de l'année 2020, concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

3.2.4 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La somme de CHF 30'700.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2020, concerne l'ajustement de la réserve des débiteurs douteux.

3.3 Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2020, inférieurs de 0.9 % par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2020 et supérieurs de 2.8 % par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

3.3.1 Patentes et concessions

La somme de CHF 100.00, comptabilisée dans les comptes de l'année 2020, concerne l'octroi d'une autorisation pour un appareil automatique de distribution de cigarettes.

3.3.2 Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs de 33.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2020 et inférieurs de 1.5 % par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.3.3 Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 3'507.35 comptabilisée dans les comptes de l'année 2020 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 8.8 % par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et supérieurs de 3.0% par rapport aux comptes de l'année 2019.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles (participations) sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 810'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2020 et supérieures d'environ CHF 245'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2020	Budget 2020	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	494'978.52	538'359.24	-43'380.72	-8.1%	131.78
Paudex	251'572.36	275'782.45	-24'210.09	-8.8%	163.57
Pully	7'132'572.45	7'829'513.25	-696'940.80	-8.9%	381.67
Savigny	450'976.35	494'788.06	-43'811.71	-8.9%	134.70
Total	8'330'099.68	9'138'443.00	-808'343.32	-8.8%	304.80

Par rapport à l'année 2019, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2020	Comptes 2019	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	494'978.52	489'348.35	5'630.17	1.1%
Paudex	251'572.36	245'031.25	6'541.11	2.7%
Pully	7'132'572.45	6'902'299.70	230'272.75	3.3%
Savigny	450'976.35	449'005.55	1'970.80	0.4%
Total	8'330'099.68	8'085'684.85	244'414.83	3.0%

3.5 Conclusions

Le neuvième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté sans difficulté, malgré les nombreux inconvénients liés à la crise sanitaires (COVID-19). Le coût net à charge des communes partenaires a légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2019. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes seront gérées de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Lt-colonel Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son EM et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CoDir et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme vice-président de la société des officiers de polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet REGIO ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully - ASEL
- aux Manifestations officielles publiques.

4.1 Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme la gestion des conflits, comment évaluer son personnel, comment préparer sa retraite, etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, durant 6 mois, un jeune apprenti pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

4.2 Personnel du service

4.2.1 Départs

- Le 29 février 2020, l'appointé Flavio Feraco
- Le 31 octobre 2020, Monsieur Jean-Marc Dorthe
- Le 30 novembre 2020, le sergent-major Olivier Bujard
- Le 31 décembre 2020, le sergent-major Jonas Soldini
- Le 31 décembre 2020, Mme Anne-Françoise Richard

4.2.2 Aspirants nouvellement brevetés, nommés agents au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

En mars 2020

- Aspirant Jonathan Cosendai
- Aspirant Thomas Perroud

4.2.3 Engagements de collaborateurs en cours d'année

- Le 1er février 2020, l'appointée Gaëlle Flueler
- Le 1^{er} avril 2020, l'aspirant Jérémie Pernet
- Le 1^{er} avril 2020, l'aspirant Alexis Werly
- Le 1^{er} avril 2020, l'appointé Mauricio Basterrica
- Le 1^{er} août 2020, l'appointée Virginie Bugnard

4.2.4 Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} janvier 2020

- L'ASP Bovard à la distinction d'appointé
- Le caporal Duvoisin à la distinction de sergent collaborateur
- L'ASP Rieben au grade de sergent-chef
- Le sergent Robert au grade de sergent-chef
- Le sergent-chef Rouge au grade de sergent-major
- L'adjudant Mullener au grade d'adjudant-chef
- L'adjudant Aeby au grade d'adjudant-chef

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} juillet 2020

- Le caporal Duvoisin au grade de sergent-chef
- Le sergent-chef Robert au grade de sergent-major
- Le sergent-chef Cruchon au grade de sergent-major
- Le sergent-major Morier au grade d'adjudant

4.2.5 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

- 1 commandant, chef de service
- 2 officiers
- 4 adjudants
- 10 sergent-major
- 11 sergents
- 1 caporale
- 11 appointés
- 8 agents
- 7 Assistants Sécurité Publique (ASP)
- 10 employés civils
- + 2 aspirants hors effectif

Soit 65 collaborateurs actifs représentant 61,5 ETP comme il était prévu au budget 2020.

4.2.6 Formation continue

En raison de la pandémie COVID-19, il y a eu une baisse significative de la formation continue. Quelques 500 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours de tir pistolet ;
- Cours sécurité personnelle ;
- Cours de conduite scooter (Assistants de police).

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef des opérations
Remplaçant du Commandant
Capitaine Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend la réception et la centrale d'engagement Police-secours, ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé certaines séances en 2020, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT canton-communes – Collège Police-secours canton / ORCA et CoRe
- GT POLCOM – Collège des chefs opérationnels

5.1 Section Prévention Proximité



Chef de section PP
Adjudant Pierre-Alain Morier

Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen. Pour ce faire, celui-ci demande ou attend, directement ou indirectement, que les représentants des forces de l'ordre assurent, notamment, une présence visible et qu'ils soient à l'écoute de ses préoccupations.

Ainsi, en plus d'une police assurant des interventions 24h/24 (police-secours), il se fait sentir depuis de nombreuses années le besoin d'une police qui s'intéresse à la sécurité au quotidien en étant capable de répondre aux petits actes d'incivilité et au sentiment d'insécurité perçu par la population.

Une police de proximité vise précisément à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique à l'échelle des quartiers, que ce soit en milieu urbain ou rural. Ainsi, en plus de connaître les caractéristiques sociales, économiques et humaines de son territoire, elle se doit de proposer un service proactif en matière de prévention et de dissuasion, mais elle doit aussi être dans la réaction en réprimant les comportements inadéquats ou mettant en danger ses semblables.

Toutefois, cela ne suffit pas et chaque individu doit être intégré comme partenaire dans le processus de la résolution de problèmes et dans l'établissement des priorités. C'est là un fondement de la police de proximité, gardienne de la paix, et nous faisons tout au quotidien pour répondre à l'attente de nos citoyens, jeunes, moins jeunes, y compris les enfants. Ainsi, avec la collaboration de divers partenaires, nous pouvons tout au long de l'année rencontrer tous les écoliers des établissements scolaires de notre territoire dans le cadre de la prévention routière et des délits, mais également mener des actions sur le terrain en allant au contact des habitants avec notre véhicule de prévention.

Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité Radar, qui compte 8 collaborateurs, ne cesse d'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible proposer des solutions durables ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités, la petite et moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

5.1.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major. Ci-dessous la découpe de notre territoire.



Durant l'année 2020, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 4'769 actions préventives, spécialement ce printemps en raisons des restrictions COVID-19, ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (3'794 en 2019), notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 56 contrôles où quelques 400 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

24 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organiseurs de manifestations/spectacles.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 8 reprises (16 en 2019). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'040 personnes (1'200 en 2019) ont été rencontrées. Plus de 300 flyers (650 en 2019) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, sprays désinfectant, étuis de protection pour le masque, porte-clés, disques de stationnement, grattoirs, minuteurs, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Notons encore que lors de la journée nationale « Made Visible », les articles de la campagne ont été remis à quelque 800 personnes, adultes et adolescents.



5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2019-2020, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé plus de 140 heures d'enseignement auprès de 102 classes enfantines et primaires, du 1^{er} au 11^{ème} cycle Harmos des établissements scolaires de Pully-Paudex-Belmont et Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'050 écoliers, y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

A l'instar de 2019, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème} et 7^{ème} Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.



Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} cycle Harmos. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



Tag



nudes



Police



Tribunal des mineurs



Sanction

Quelques actions de prévention effectuées en 2020 dans le domaine de la circulation :



Quelques actions de prévention effectuées en 2020 dans le domaine criminalité :



Vols dans les voitures



Faux news / faux policiers



Cambriolages : protéger son domicile



Services à domicile : arnaques



Pornographie illégale



Coronavirus et criminalité

5.2 Unité Radar

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés " Visispeed ". Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'006 jours (953 en 2019).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 7 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

5.2.1 Radar mobile Pully

Nombre de contrôles	337	(2019 : 287)
Nombre de véhicules recensés	114'161	(96'506)
Nombre de véhicules en infraction	8'535	(5'175)
Dépassements dénoncés en Préfecture	66	(47)
Dépassements dénoncés au Ministère public	5	(6)
Pourcentage de véhicules en infraction (%)	7.47	(5.36)
Zones 30 km/h (%)	14.42	(13.28)
Routes 50 km/h (%)	3.78	(2.47)
Routes 60 km/h (%)	7.55	(8.97)
Routes 80 km/h (%)	2.86	(2.54)



Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Alpes, avenue des	10	728	110	15.11 (11.49)
Avenir, avenue de l'	12	491	107	21.79 (8.56)
Bellevue, avenue de	10	642	132	20.56 (10.81)
Belmont, avenue de	2	81	1	1.23 (-)
Bouvreuil, chemin des	5	790	150	18.99 (20.69)
Bruyère, chemin de la	14	853	195	22.86 (20.08)
Cerisiers, chemin des	6	1'043	55	5.27 (7.77)
C.-F. Ramuz, avenue	8	3'393	57	1.67 (0.62)
Chamblandes, chemin de	12	759	169	22.27 (6.52)
Champittet, chemin de	1	25	0	0.00 (-)
Chantemerle, chemin de	1	14	2	14.29 (7.14)
Château-Sec, chemin du	14	5'142	612	11.90 (9.52)
Collèges, avenue des	2	58	0	0.00 (2.00)
Daillettes, chemin des	5	230	34	14.78 (-)
Damataire, chemin de la	1	34	1	2.94 (-)
Davel, chemin de	6	298	55	18.46 (32.65)
Deux-Ponts, avenue des	14	1'921	404	21.03 (28.59)
Fau-blanc, chemin du	5	719	54	7.51 (9.44)
Fontanettaz, chemin de la	1	35	0	0.00 (-)
Forêt, boulevard de la	7	3'063	102	3.33 (3.13)
E. Guillemain, avenue	12	1'531	240	15.68 (18.09)
Général Guisan, avenue	15	12'167	384	3.16 (1.63)
Lavaux, avenue de	12	10'161	198	3.15 (1.63)
Liaudoz, chemin du	22	7'311	1'217	16.65 (7.79)
Mallieu, chemin de	1	12	0	0.00 (-)
Manoir, chemin du	2	120	24	20.00 (6.38)
Montillier, chemin du	3	265	56	21.13 (12.69)
Oisillons, chemin des	4	203	42	20.69 (-)
Oron, route d' (60)	15	25'148	1'898	7.55 (8.97)
Oron, route d' (80)	7	6'325	181	2.86 (2.68)
Osches, chemin des	15	1'726	187	10.83 (14.63)
Pallin, chemin de	1	6	0	0.00 (-)
Peupliers, avenue des	5	316	21	6.65 (3.85)
Préau, chemin du	2	115	12	10.43 (3.13)
Rennier, chemin de	25	15'642	952	6.09 (5.44)
S. Reymondin, avenue	2	305	0	0.00 (0.00)
Roches, chemin des	2	83	2	2.41 (-)
Rochettaz, avenue de	14	3'784	207	5.47 (6.95)
Senalèche, avenue de	6	216	22	10.19 (8.51)
Somais, chemin de	3	185	25	13.51 (6.45)

Lieux	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Source, chemin de la	6	867	48	5.54 (9.33)
Tilleuls, chemin des	13	4'315	516	11.96 (17.94)
Verney, chemin de	1	42	0	0.00 (-)
Vevey, route de	3	1'344	28	2.08 (1.50)
Viaduc, chemin du	1	7	0	0.00 (-)
Vignes, chemin des	4	169	17	10.06 (3.47)
Villardin, avenue de	5	1'477	18	1.22 (3.36)
Total	337	114'161	8'535	7.47 (5.36)

5.2.2 Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	49	(2019 : 55)
• nombre de véhicules recensés	31'593	(47'873)
• nombre de véhicules en infraction	1'509	(1'721)
• dépassements dénoncés en Préfecture	6	(11)
• dépassements dénoncés au Ministère public	2	(0)
• pourcentage de véhicules en infraction (%)	4.77	(3.59)
– zones 30 km/h (%)	16.77	(23.07)
– routes 50 km/h (%)	4.65	(3.55)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Bordinette, route de la	1	18	0	0.00 (-)
Grangette, chemin de la	3	73	21	28.77 (19.44)
Lac, route du	25	22'916	1'320	5.76 (5.15)
Conversion, route de la	1	700	24	3.43 (-)
Simplon, route du	12	7'667	113	1.47 (0.97)
Total	49	31'593	1'509	4.77 (3.59)

5.2.3 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	91	(2019 : 89)
• nombre de véhicules recensés	22'317	(21'131)
• nombre de véhicules en infraction	2'127	(2'136)
• dépassements dénoncés en Préfecture	13	(17)
• dépassements dénoncés au Ministère public	2	(1)
• pourcentage de véhicules en infraction (%)	9.53	(10.10)
– zones 30 km/h (%)	22.00	(19.66)
– routes 50 km/h (%)	7.09	(8.24)
– routes 60 km/h hors localité (%)	-	(1.24)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Arnier, route d'	19	1'668	363	21.76 (20.24)
Blessoney, chemin du	2	141	3	2.13 (8.80)
Burenoz, route du	4	1'149	67	5.83 (6.29)
Chaffeises, route des	15	3'298	257	7.79 (-)
Chatruffe, chemin de la	2	114	35	30.70 (-)
Courtillet, chemin du	3	68	7	10.29 (3.45)
Cure, chemin de la	2	44	3	6.82 (0.00)
Léchire, chemin de la	4	240	36	15.00 (-)
Louche, route de la	10	581	197	33.91 (25.78)
Monts-de-Lavaux (loc), rte	16	14'226	1'001	7.04 (8.44)
Signal, route du	10	649	142	21.88 (12.36)
Villars, chemin de	3	89	4	4.49 (13.33)
Total	91	22'317	2'127	9.53 (10.10)

5.2.4 Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	124	(2019 : 117)
• nombre de véhicules recensés	83'286	(71'455)
• nombre de véhicules en infraction	7'722	(8'000)
• dépassements dénoncés en Préfecture	326	(356)
• dépassements dénoncés au Ministère public	48	(43)
• pourcentage de véhicules en infraction (%)	9.27	(11.19)
– routes 50 km/h (%)	13.71	(14.81)
– routes 60 km/h localité(%)	3.79	(2.52)
– routes 60 km/h hors localité(%)	-	(-)
– routes 80 km/h (%)	4.69	(4.87)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Chexbres, route (50 km/h)	19	13'690	2'449	17.89 (18.63)
Chexbres, route (80 km/h)	1	240	15	6.25 (-)
Claie-aux-Moines (60 km/h), rte	18	17'855	719	4.03 (2.99)
Claie-aux-Moines (80 km/h), rte	1	250	4	1.60 (1.10)
Cullayes, route des	1	540	52	9.63 (18.38)
Grenet, route du	5	455	91	20.00 (9.79)
Jorat, route du	6	865	81	9.36 (14.91)
Lutry, route de (50 km/h)	16	9'718	1'678	17.27 (17.26)
Lutry, route de (80 km/h)	8	6'164	225	3.65 (3.42)
Miguettes, route des	5	522	36	6.90 (4.41)

Lieux	Nombre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2019)
Mollie-Margot, rte de (50 km/h)	7	1'029	66	6.41 (8.47)
Mollie-Margot, rte de (80 km/h)	10	3'503	206	5.88 (8.69)
Oron, route d' (50)	16	17'441	1617	9.27 (12.60)
Oron, route d' (80)	8	8'915	445	4.99 (5.30)
Vers-chez-les-Blanc, route de	3	2'099	38	1.81 (1.37)
Total	124	83'286	7722	9.27 (11.19)

5.3 Section Police-secours



Chef Police-secours

Adjudant-chef Christophe Aeby

5.3.1 Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement plusieurs dizaines de milliers d'appels téléphoniques. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou questions diverses.

Quelque 7'500 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte. Relevons que l'accès à nos locaux a été limité lors de la première vague de la pandémie liée à la COVID-19.

5.3.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

5.3.2.1 Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	5'362 (2019 : 5'130)				
Plaintes enregistrées	551 (2019 : 572)				
Arrestations/interpellations	180 (2019 : 188)				
Amendes d'ordre	3'011 (2019 : 3'616)				
Fichets conseils, avertissements écrits	1'268 (2019 : 1'370)				
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	1'796 (2019 : 1'809)				
• Préfecture	672 (2019 : 1'120)	244 (611)	20 (53)	27 (31)	381 (425)
• Ministère public / Trib. Mineurs	146 (2019 : 200)	73 (128)	4 (13)	6 (2)	63 (57)
Accidents de circulation (avec et sans constat)	227 (2019 : 249)	155 (173)	18 (13)	15 (15)	39 (48)
Ivresses au volant	46 (8 HT) (2019 : 69)	31 (60)	3 (2)	1 (1)	3 (6)
Conduite sous retrait ou sans permis	17 (2019 : 31)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	303 (2019 : 566)				
Rapports de renseignements	426 (2019 : 525)				
Exécution mandats et notifications diverses	1'355 (2019 : 1'356)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'173 (2019 : 1'591)	689	86	165	233
• Contrôles circulation	1'206 (2019 : 1'984)	810	66	118	205
• Patrouilles et actions préventives	23'976^{*1} (2019 : 30'266)	14'423	2'489	3'401	3'579

¹ nouveau mode de relevé en 2020 : uniquement patrouilles pédestres, hors véhicules.

5.3.2.2 Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	68	(2019 : 99)
Ivresses non qualifiées (0.25 / 0.39 mg/l)	16	(34)
Conduite sous l'influence de l'alcool (0.05 / 0.24 mg/l)	0	(0)
Excès de vitesse	445	(431)
Infractions LCR	227	(521)
Total	756	(1'085)

5.3.2.3 Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	19	(26)
Ivresses qualifiées (+ 0.4 mg/l)	22	(32)
Excès de vitesse	67	(50)
Infractions LCR	76	(45)
Infractions LEtr	15	(19)
Loi Fédérale sur les stupéfiants (adultes)	13	(53)
Loi Fédérale sur les stupéfiants (mineurs)	9	(7)
Total	221	(232)

5.3.2.4 Privation de liberté

Personnes interpellées (ivresse, scandale etc.)	137	(149)
Personnes conduites au poste (arrestation provisoire)	74	(82)
Libérées	63	(67)
Remises à Magistrats, Police cantonale, etc.)	11	(15)

5.3.2.5 Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

(Constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	13	(2019 : 53)
Mineurs	9	(7)
Amendes d'ordre (dès 2019, uniquement consommation)	6	(6)
Saisie avec et sans auteur	47	(22)
Haschisch – Marijuana – Cannabis	228,68 gr.	(199.30)
Kétamine	0.5 gr.	(3.70)
Cocaïne	1 gr.	(3.65)
Ecstasy	1 pilule	(1)
Crack	1 gr.	(0,20)

5.3.2.6 Véhicules / plaques trouvés ou volés

- Voitures	0	(2019 : 0)
- Cycles/cyclomoteurs	37	(32)
- Motocycles	0	(3)
- Plaques	23	(30)
	60	(65)

5.3.2.7 Accidents de circulation

Le Service de police a enregistré 227 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 80 avec dommages matériels
- 39 avec lésions corporelles
- 108 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Nature des accidents :

Avec dégâts matériels	39	(2019 : 47)
Avec dégâts matériels et fuite	38	(41)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	2	(7)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	1	(0)
Avec blessés	36	(27)
Avec blessés et fuite	1	(1)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	2	(2)
Mortels	0	(0)
Arrangements à l'amiable	108	(124)
Total	227	(249)

Voir tableaux annexés en fin de rapport



5.4 Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 263 (317 en 2019) heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux

Premier-Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1 Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de cinq hommes, a notamment pour tâches de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services de l'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules de service ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2020, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à environ 500 réunions de travail et de chantiers.

A 35 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

292 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

47 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 61 heures pour les fouilles privées.

En raison de la pandémie COVID-19, les manifestations publiques habituelles n'ont pas été organisées en 2020. Dès lors le personnel de la SR et ses moyens n'ont pas été sollicités.

98 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc., générant la pose de signalisation.

6.1.1 Peinture utilisée (en kg)

L'équivalent de 1249 kg de peinture et quelque 400 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2 Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Opel) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru environ 173'000 km.

7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative

Adjudant-chef Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'EM, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

7.1 Chancellerie

7.1.1 Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	42	2019 : 58
Divers services officiels	426	467
Total	468	(2019 : 525)

7.1.2 Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	842	1'130
Ministère public + Tribunal des mineurs	180	216
Service des automobiles	1'099	1'476
Police cantonale vaudoise	773	788
Divers services officiels	1'535	1568
Total	4'429	(2019 : 5'178)

7.2 Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 12'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 21'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'251 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1 Permis de pêche

9 Permis de pêche délivrés au poste de police	CHF	90.00
---	------------	--------------

Depuis 2013, les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur

7.2.2 Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la vente des cartes CFF a été reprise par la Ville de Pully. Elles sont vendues par le personnel du Greffe municipal

7.2.3 Inspection des champignons

Suite au départ à la retraite de notre contrôleur officiel, le sgtm Bujard, il n'y a plus de contrôleur sur le territoire.

7.2.4 Objets trouvés

Objets enregistrés	411	
Objets restitués aux ayants droit	187	
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	9	
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	115	
L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF	3'077.84
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF	6'802.41

7.3 Police du commerce Ville de Pully

7.3.1 Lotos

Aucun loto pour l'année 2020 en raison de la pandémie COVID-19.

7.3.2 Tombolas

Autorisations délivrées	3
-------------------------	---

7.3.3 Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2020

Cafés-restaurants	23
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	3
Buvettes diverses	3
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	21
Patentes pour la vente au détail de tabac	16
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

7.3.4 Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Aucune prolongation délivrée.

7.3.5 Utilisation / anticipation du domaine public

Marché		
Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet		
Musiciens des rues – pantomimes		
Stands divers		
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues		
Autorisations de parquer pour les entreprises		
Taxes perçues	CHF	30'050.45

7.3.6 Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	33'943.37
-------------------------	------------	------------------

7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	17	
Personnes inhumées en tombe cinéraire et en columbarium	17	
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	1	
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	41	
Personnes inhumées en concession de corps	4	
Personnes inhumées en concession cinéraires	4	
Personnes inhumées dans une tombe existante	29	
Personnes décédées sur la commune de Pully	88	
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	1	
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	CHF	71'880.00

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

8.1 Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	7'772 (2019 : 8'802)	6'908	391	297	176
AO par Police-Secours + Prox	3'011				
AO par ASP	4'761				

8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

8.2.1 SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	113	(2019 : 106)
Nombre de véhicules recensés	7'132'532	(6'903'464)
Nombre de véhicules en infraction	4'991	(7'080)
Dépassements dénoncés en Préfecture	27	(44)
Dépassements dénoncés au Ministère public	10	(8)
Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.069	(0.10)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	20	1'117'615	750	0.13 (0.13)
Damataire-Sud	17	770'043	366	0.05 (0.05)
Désertes-Port	18	1'239'946	2'084	0.18 (0.18)
Lavaux-Tirage	20	1'671'973	1'081	0.09 (0.11)
Ramuz/Chamblandes	19	1'178'391	334	0.03 (0.05)
Ramuz/ Préau	19	1'154'564	289	0.03 (0.04)
Total	113	7'132'532	4'991	0.10 (0.14)

8.2.2 SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	113	(2019 : 106)
Nombre de véhicules recensés	7'132'532	(6'903'464)
Nombre de véhicules en infraction	735	(782)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.010	(0.011)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieux	Nombre de contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	20	1'117'615	73	0.006 (0.004)
Damataire-Sud	17	770'043	102	0.013 (0.009)
Désertes-Port	18	1'239'946	68	0.005 (0.005)
Lavaux-Tirage	20	1'671'973	422	0.025 (0.025)
Ramuz/Chamblandes	19	1'178'391	49	0.004 (0.004)
Ramuz/ Préau	19	1'154'564	21	0.001 (0.009)
Total	113	7'132'532	735	0,010 (0.011)

8.3 Commission de police

Elle a traité 1'796 cas, soit :

- 1'284 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 512 pour des dénonciations sur fonds privés.

Prononcés 1'787 amendes par voie d'ordonnances pénales.

Cités 9 contrevenants :

- 1 amende par ordonnances pénale ou par ordonnance pénale rendue par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 0 réprimande (mineurs) ;
- 8 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 826 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 379 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4 Montants encaissés

8.4.1 Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	215'532.10
Macarons résidents / employés communaux / enseignants	CHF	271'800.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	11'660.00
Total	CHF	498'992.10

8.4.2 Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	390'550.00
Radars mobile	CHF	1'249'791.13
Radars fixe / surveillance automatique des feux	CHF	357'922.00

Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radars mobile – radars fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	193'266.85
Infractions sur fonds privé	CHF	69'760.84
Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	2'261'290.82

8.5 Actions administratives

Commandements de payer enregistrés	1'762	(2019 : 1'661)
Commandements de payer notifiés	1'266	1'043
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	36	54
Notifications administratives pour instances diverses	142	160

9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2020 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 4 mai 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J.-M. Chevallaz



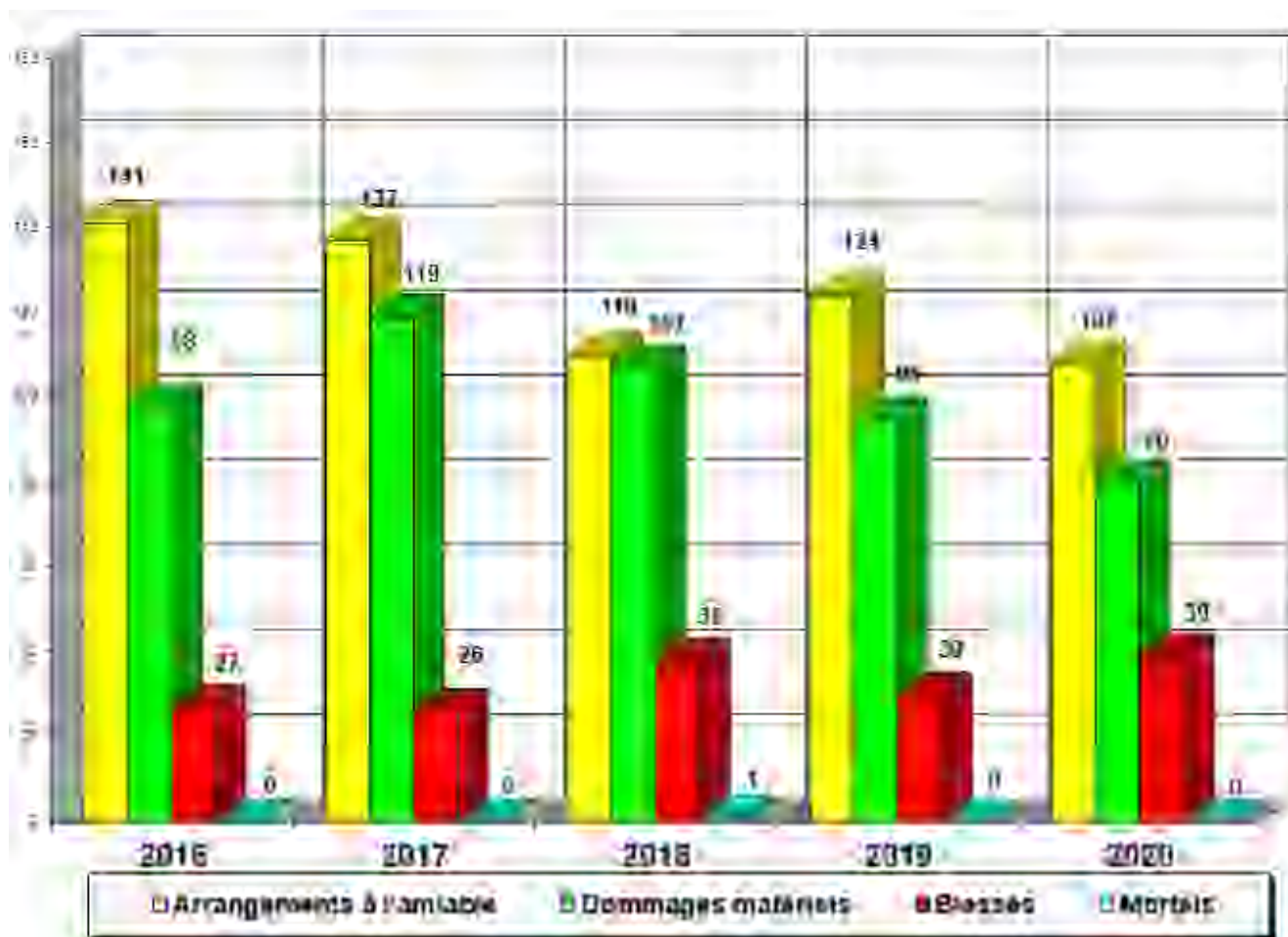
Le secrétaire



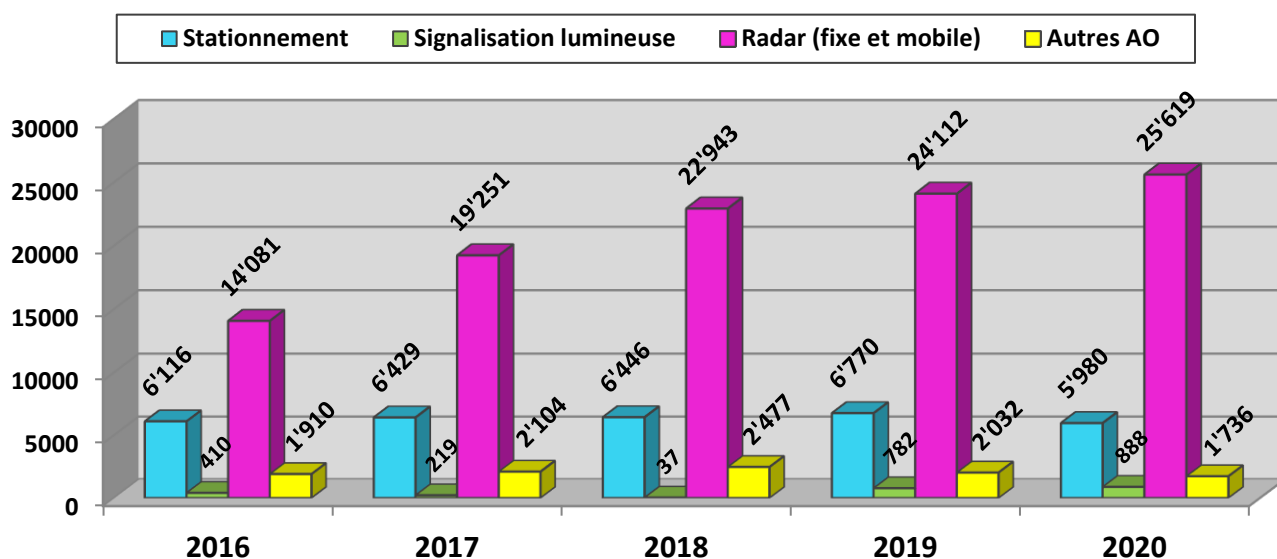
D.-H. Weber

Annexes : 1 - résumé des comptes 2020
2 - tableaux des statistiques (Accidents, AO, SAT et radar)

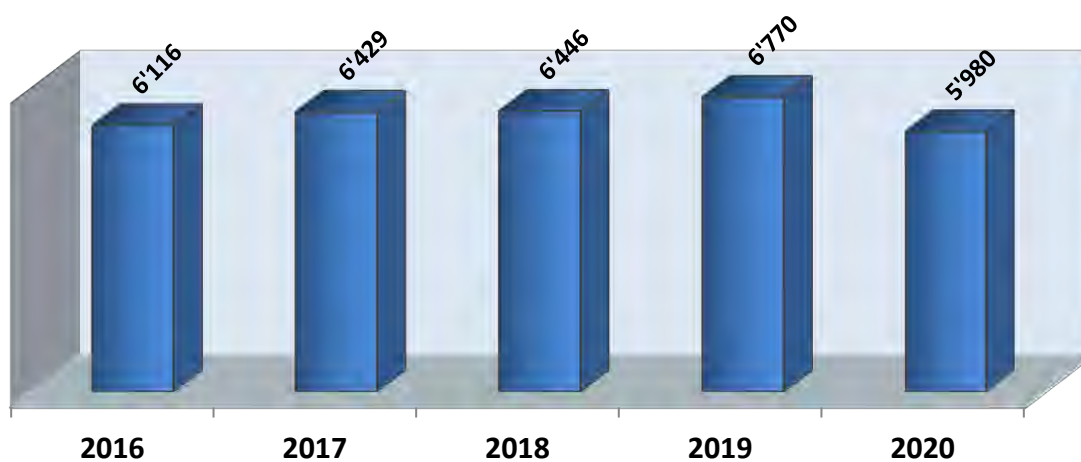
STATISTIQUES ACCIDENTS



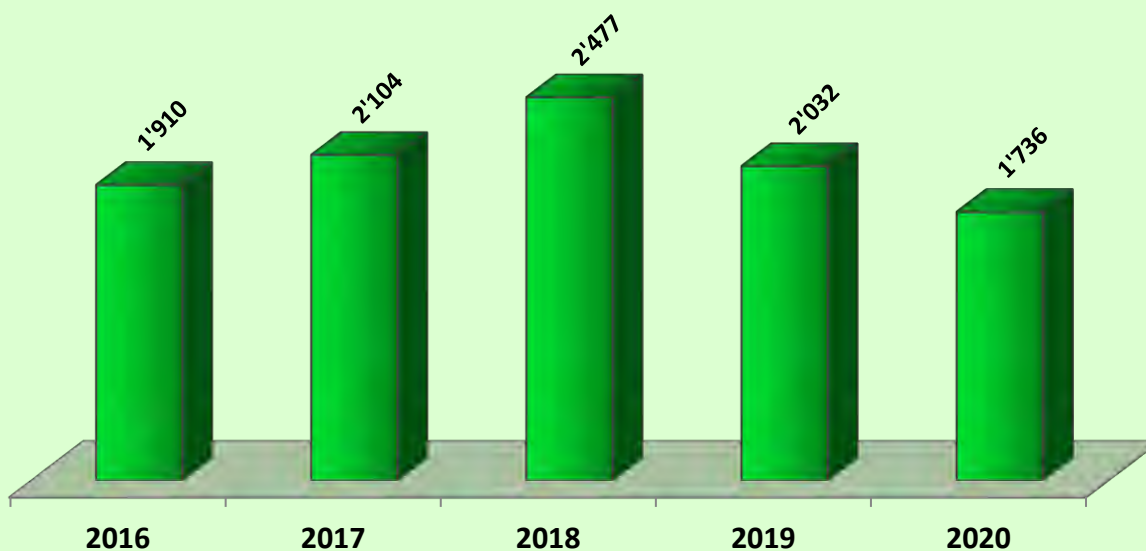
STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE DE 2016 À 2020



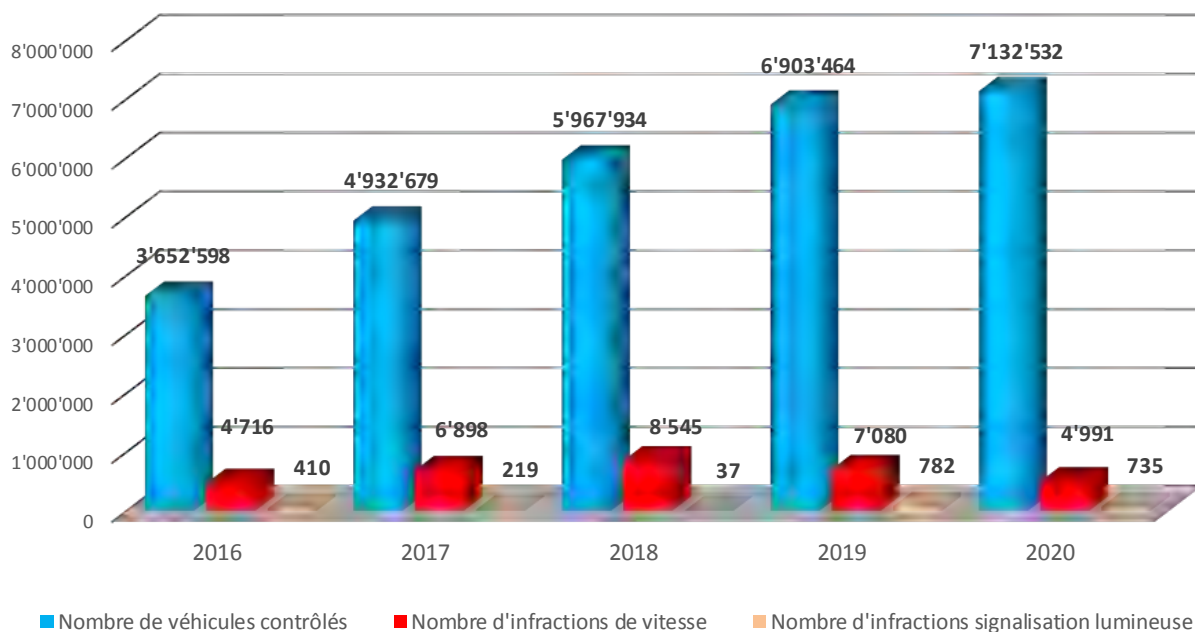
STATISTIQUES DES AO POUR STATIONNEMENT, DE 2016 À 2020



STATISTIQUES DES AUTRES AO, DE 2016 À 2020



STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2016 À 2020



STATISTIQUES RADAR, DE 2016 À 2020

